DIPLÔME NATIONAL DU BREVET
Aide-mémoire

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacune des quatre composantes du premier domaine :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

et dans chacun des quatre autres domaines :

- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces différents éléments sont évalués selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une **épreuve orale** qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) ;
- une **épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique.**

L'attribution du diplôme

Le décompte des points prend en compte deux éléments pour un total de 800 points.

Premier élément : le niveau de maîtrise des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (sur 400 points)

Pour chacun des huit éléments du socle commun pris en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

Deuxième élément : les résultats obtenus aux épreuves de l'examen (sur 400 points)

Chacune des épreuves de l'examen est évaluée sur 50 ou 100 points.

Epreuves écrites sur 300 points

Français : 100 points

Mathématiques : 100 points

Histoire-Géographie-EMC : 50 points

Sciences Physiques/Siences de la Vie et de la Terre/Technologie : 50 points

Epreuve orale sur 100 points
(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires ou parcours)

Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

Des mentions sont octroyées :

- « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 ;
- « bien » si ce total est au moins égal à 560 ;
- « très bien » si ce total est au moins égal à 640.

EN 3e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est renforcé.
Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE	→	10 points
MAÎTRISE FRAGILE	→	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

4 appréciations suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE FRAGILE	→	20 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE	→	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE	→	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE 480 POINTS MENTION ASSEZ BIEN	+ DE 560 POINTS MENTION BIEN	+ DE 640 POINTS MENTION TRÈS BIEN

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h	écrit	50 POINTS

et de cartes...

2 h	écrit	50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.	oral individuel	100 POINTS

ou

25 min.	oral collectif	100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

- + DE 480 POINTS — MENTION ASSEZ BIEN
- + DE 560 POINTS — MENTION BIEN
- + DE 640 POINTS — MENTION TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

à partir de novembre
Les élèves de 3e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement

dès avril
Épreuve orale

fin juin
Épreuves écrites

début juillet
Résultats du brevet

septembre octobre
Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3e, DEVOIRS FAITS accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - janvier 2018